



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 71332

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le récent rapport sur l'amélioration du système de l'orientation professionnelle. Ce rapport préconise de mettre en place d'un « droit à l'information » sur les débouchés réels des formations et de généraliser l'obligation d'information des élèves sur les taux de réussite et l'insertion professionnelle des formations. Le rapport propose, en outre, de définir un plan d'action national afin d'assurer une meilleure cohérence entre l'offre de la formation et les débouchés réels et d'intensifier le rapprochement entre l'école et le monde du travail. Alors que le Premier ministre a lancé une mission interministérielle pour définir, avant fin mars, le cahier des charges du service d'information « dématérialisé, gratuit et accessible », prévu par la loi du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, il souhaiterait savoir quelles sont les mesures envisagées pour améliorer l'orientation, notamment des jeunes.

Texte de la réponse

L'orientation est au coeur des préoccupations ministérielles. Ainsi, l'accent est mis cette année (dans la circulaire n 2010-38 du 16 mars 2010 de préparation de la rentrée scolaire 2010-2011) sur l'accompagnement du jeune dans la préparation de son orientation tout au long de sa scolarité. Dans ce cadre, le parcours de découverte des métiers et des formations généralisé, depuis la rentrée 2009, a pour but d'inscrire l'orientation dans un processus continu pour permettre une orientation plus progressive, mieux préparée. Il concerne tout élève de la cinquième à la terminale et vise - à l'unisson de la réflexion européenne - à développer la capacité à s'orienter tout au long de la vie. Le droit à l'information occupe, comme le mentionne la loi n 2009-1437 du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie, une place fondamentale pour permettre à chaque élève ainsi qu'à sa famille de mieux connaître les formations, les métiers mais aussi les possibilités d'accès à ces formations et les taux d'insertion professionnelle pour faciliter ses choix. Cette information est assurée dans le cadre scolaire par les acteurs des équipes éducatives dans les établissements scolaires, en lien avec les professionnels de l'orientation et les partenaires extérieurs. Le partenariat avec le monde professionnel permet de contribuer au développement d'une approche plus concrète des métiers. Les récentes réformes de la voie professionnelle, de la voie générale et technologique du lycée ont placé l'information au coeur de la conception dynamique de l'orientation qui se met en place aux différents niveaux de la scolarité. L'accent est également mis, cette année, sur le renforcement des dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisé intégrés aux activités scolaires pour contribuer à une orientation plus progressive et individualisée. Des entretiens personnalisés d'orientation sont proposés aux élèves de troisième, de seconde et de première, ainsi qu'aux élèves de lycées professionnels. L'ONISEP contribue largement aux développements d'outils pour donner aux parents et aux élèves toutes les indications utiles pour préparer les choix d'orientation portant sur le contenu des formations, une approche plus large des métiers et des secteurs d'activité, et sur les débouchés professionnels et conditions d'insertion. Il développe également un service de réponses en ligne sur tout le territoire. La loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie préconise la mise en place d'un service public qui doit garantir à toute personne l'accès à une information

gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation, de qualité et organisés en réseaux. Plusieurs groupes de travail regroupant des interlocuteurs de différents ministères travaillent à l'élaboration de cahiers des charges qui donneront lieu aux décrets d'application de cette loi.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71332

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1575

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6674